

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce cinquième jour d'août 2024, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Messieurs Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Claudie Levasseur.

Absents : Madame Karole Thibault, conseillère, et Monsieur André St-Pierre, conseiller, ne peuvent assister à la présente séance.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la personne présente dans la salle.

2024-08-89 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du 16 juillet 2024
7. Approbation des comptes / Juillet 2024
8. Correspondance
 - Directrice générale
 - Maire
9. Dépôt et adoption du rapport trimestriel et estimatif au 30 juin 2024
10. Appel d'offre de service / Ouverture des cours – Période hivernale 2024-2025
11. Dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC de Témiscouata au Fonds de vitalisation – Régions et Ruralité – Volet 4
12. Commandite de la municipalité de Saint-Athanase au comité du 150^e anniversaire de la paroisse de Saint-Éleuthère
13. Rapport des élus
14. **DIVERS**
15. Deuxième période de questions
16. Clôture de la séance
17. Prochaine séance du conseil / **MARDI LE 3 SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2024-08-90 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024 ET DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2024**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du 16 juillet 2024 tels que rédigés, puisque conformes aux délibérations.

2024-08-91 APPROBATION DES COMPTES / JUILLET 2024

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de juillet 2024 depuis la dernière séance du conseil en date du 2 juillet 2024 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de cent dix mille soixante-et-trois dollars et sept sous (110 063,07 \$), soit une somme de cent huit mille trois cent onze dollars et cinquante-cinq sous (108 311,55 \$) pour la Municipalité, et de mille sept cent cinquante-et-un dollars et cinquante-deux sous (1 751,52 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 2 juillet 2024 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 5 août 2024.

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Lettre de la vice-première-ministre et ministre madame Geneviève Guilbault, datée du 15 juillet 2024, nous annonçant un dépôt de 17 000 \$ comme aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale dans le volet Projets particuliers d'amélioration pour l'année 2024

2024-08-92 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL ET ESTIMATIF AU 30 JUIN 2024

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité a déposé le rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024 ;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce rapport et s'en disent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil prend acte du dépôt du rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

QUE ce conseil adopte ledit rapport tel que déposé.

QUE ce rapport soit conservé aux archives de la Municipalité.

2024-08-93 APPEL D'OFFRE DE SERVICE / OUVERTURE DES COURS – PÉRIODE HIVERNALE 2024-2025

ATTENDU QUE le contrat de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne ainsi que de la 2^{ième} citerne située au 6173 chemin de l'Église, est d'un montant inférieur à 25 000 \$;

ATTENDU QUE la loi permet de passer un contrat de gré à gré pour les contrats d'un montant inférieur à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la direction générale invite l'entreprise Concassage E. Tanguay inc., et Messieurs Jeanvyé Gagnon, Claude Gagné et Kevin Fontaine à lui fournir une offre de service pour les travaux de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne ainsi que de la 2^{ième} citerne située au 6173 chemin de l'Église pour la saison hivernale 2024-2025.

QUE cette offre de service soit remise à la direction générale de la Municipalité au plus tard le 28 août 2024.

**2024-08-94 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À
LA MRC DE TÉMISCOUATA AU FONDS DE
VITALISATION – RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET
4**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Athanase est présentement dans un projet de construction d'un nouveau Centre communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit la plus grosse partie de son financement pour son projet du programme PRACIM;

ATTENDU QUE le conseil veut assumer le plus possible les coûts engendrés par ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase autorise la directrice générale, Madame Claudie Levasseur, à déposer au nom de la Municipalité le formulaire de présentation d'aide financière du Fonds de vitalisation – régions et ruralité – volet 4 à la MRC de Témiscouata.

2024-08-95 COMMANDITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE AU COMITÉ DU 150^E ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉLEUTHÈRE

ATTENDU QUE le comité organisateur des Fêtes du 150^e anniversaire de la paroisse de Saint-Éleuthère a fait une demande de commandite au conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité demande l'emprunt de deux frigidaires appartenant à la Municipalité pour toute la durée de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte de commanditer l'évènement avec ses deux frigidaires;

QUE le comité des Fêtes du 150^e anniversaire de la paroisse de Saint-Éleuthère devient responsable des bris pouvant survenir durant l'évènement;

QUE le comité des Fêtes est également responsable du transport pour la livraison et le retour au Centre des loisirs de Saint-Athanase.

RAPPORT DES ÉLUS

Aucun compte-rendu pour le dernier mois.

DIVERS

Aucun sujet à ajouter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une personne était présente dans l'assistance.

Le thème suivant a été abordé :

- Pesticide et compagnie : Est-ce-possible de réglementer leur utilisation?
- Est-ce qu'on peut faire autrement que de faire arroser nos forêts par avion avec des pesticides qui détruisent plus que la tordeuse des bourgeons d'épinettes?

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 20 heures 06 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. Mario Patry, maire

.....
Mme. Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.